



Rocheservière, le 13 novembre 2014

LES MACHEURS DE LA DIGUE
M. Jean-Claude MORISSET
1 bis Rue du Beau soleil
85600 MONTAIGU

Dossier suivi par *Adeline BUET*
N. Réf. *14-716 AB/DG*
V. Réf.
Objet **Rappel des consignes sur les sentiers de randonnée**
Pièce(s) jointe(s)

Madame, Monsieur,

La communauté de communes gère, entretien et balise 17 sentiers de randonnées sur les six communes de son territoire. Ces sentiers sont très appréciés par tous les randonneurs.

Je vous rappelle que ces sentiers balisés traversent des terrains appartenant à des propriétaires privés. Ces derniers ont autorisé le passage et ont signé pour cela une convention avec la communauté de communes. Toutefois, depuis plusieurs semaines, des incivilités sont régulièrement constatées par des propriétaires qui aujourd'hui remettent en cause l'accès à leur parcelle.

Aussi, par la présente, je tiens à vous rappeler que certaines règles sont à respecter pour que la cohabitation se passe bien. Les sentiers sont balisés, les randonneurs doivent donc suivre le tracé existant et ne surtout pas utiliser de variante. Certains sentiers sont inaccessibles pendant la période de chasse (du 15 septembre au 15 janvier) et certains sont interdits aux vélos et VTT. Je vous remercie de vous renseigner auprès de l'office de tourisme de Rocheservière afin de bien préparer votre venue.

Je compte sur vous pour transmettre cette information à tous vos adhérents afin de nous aider à assurer la continuité de la randonnée sur notre territoire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Damien GRASSET
Président



(Handwritten signature in blue ink)



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**
**du CANTON de
ROCHESERVIÈRE**

Maison de l'Intercommunalité
21 rue du Péplu
85620 Rocheservière

Tél. : +33 (0)2 51 94 94 28
Fax : +33 (0)2 51 94 94 29

tourisme@cc-canton-rocheserviere.fr